



**InFO FO n°19**  
**COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE**  
**NOUVELLE AQUITAINE**

**CSE Ordinaire du 18 Mai 2021**

La délégation Force Ouvrière était composée de Eve GAINIE (Titulaire collège 2), Laurence STIEN (Titulaire collège 3), François GONTHIER (Suppléant collège 3).

La réunion du CSEE du 18 Mai 2021 s'est déroulée en visio-conférence.

Elle était présidée par Stéphane CERVEAU (DR) le matin, et Denis GOCEL (DRH) l'après-midi. Christophe HOURQUEBIE est intervenu sur les questions économiques (résultats 2020, budget 2021)

**Q1-Approbation du PV du 18 Mars 2021.**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

**Q2- Informations du Président.**

- 1<sup>ère</sup> campagne d'Appel d'offres 2021 du Conseil Régional : L'AFPA est positionnée sur 8 lots et en attente de réponse,
- 2<sup>e</sup> campagne 2021 : 4 lots (Industrie, Médicosocial)
- Marché avec l'OPCO ATLAS (Informatique, comptabilité),
- 122 dossiers « Carte Apprentissage » auprès du Conseil Régional,
- Rencontre avec le DRA de Pôle emploi le 21/05,
- Dossier CINav (campus des industries navales) en cours : labellisation pour dispenser les formations liées en nautisme.
- Dossier en cours : EGEE : « Des seniors bénévoles mettent leurs compétences au service de vos projets ».
- Marché privé : Apprentissage : Décathlon : métiers de la vente : réparation cycles à Limoges

**Q3- Election d'un suppléant au CSEC en remplacement de Mohamed EL ARAGE.**

Alban LEROUSSAUD est élu à l'unanimité

**Q4- Résultats économiques Nouvelle Aquitaine 2020 (y compris détail des frais de fonctionnement) :**

Les produits sont 18% inférieurs au budget.

Les raisons :

- La pandémie qui a entraîné un ralentissement important de la production.
- Le démarrage tardif de l'HSP.
- L'arrêt des formations avec les publics DOM,
- La fermeture des entreprises qui a impactée fortement le marché privé.
- L'arrêt complet de certains dispositifs : Déclic
- La fermeture des restaurations et des hébergements.

Les charges sont, quant à elles, 11% inférieures au budget.

L'EBE prévu initialement à (+2,9) millions d'euros est en réalité de (-1,9) million d'euros, soit un delta de (-5) millions d'euros par rapport à l'objectif fixé.

La délégation constate que toutes les régions ont connu un déficit important en 2020 et que l'agrégat de l'ensemble des régions amène de fait un déficit national conséquent. La Direction indique que l'Etat a versé une subvention de 220 millions d'euros qui incluait, entre autres, les primes de départs dans le cadre du PSE (90 millions d'euros). Au final, malgré les déficits régions, le résultat net national est de (+35) millions d'euros Pour Force Ouvrière : les salaires sont gelés depuis 10 ans ! **A quand les augmentations générales ?**

#### **Q5- Budget prévisionnel Nouvelle Aquitaine 2021 :**

Le budget 2021 est ambitieux avec une augmentation des produits de 20% par rapport à l'objectif de 2020 (avant pandémie).

La participation de l'Etat n'a jamais été aussi importante :

- Les MNSP ont doublées (22 Millions au lieu de 11 millions)
- 38 millions d'euros sont assurés par des financements du Conseil Régional
- La subvention Hébergement/restauration reste identique à celle prévue initialement en 2020.

Et dans le même temps, les dépenses de personnel augmentent, quant à elle, de 13% entre 2020 et 2021.

L'objectif d'EBE 2021 est de (+8,3) millions d'euros

Pour Force Ouvrière, La délégation constate une augmentation de la productivité (Produits +20% et dépenses de personnel +13%). Pour Force Ouvrière, encore et toujours, l'atteinte des objectifs économiques ne doit pas se faire au détriment des conditions de travail.

La délégation Force Ouvrière fait également remarquer que l'EBE à fin mars est de 123 K euros ! Comment atteindre l'objectif de +8,3 millions d'euros en fin d'année ?

#### **Q6- Investissements : détail 2020 et prévisionnels 2021 :**

La Direction indique que le document a été remis en Mars.

Force Ouvrière fait remarquer que le document de Mars faisait état de peu de demandes d'investissements pour 2021...

La Direction indique qu'une enveloppe de 50 millions d'euros est prévue pour les investissements 2021 au niveau national. Les centres doivent faire des demandes auprès de la région qui détermine les priorités. Une fois le dossier validé, il est transmis au national.

A ce jour, des demandes ont été faites pour 1,5 millions d'euros pour des travaux et 1,2 millions d'euros de matériel. La région Nouvelle Aquitaine a déjà eu un retour positif pour 800 000 euros de travaux et 182 000 euros de matériel.

#### **Q7- CSSCTE :**

- *Retour sur les travaux de la CSSCTE du 22 avril 2021*
- *Le CSE Nouvelle Aquitaine décide d'organiser une inspection ou visite préventive de sécurité. A cet effet, le mandatement de la commission Santé Sécurité et Conditions de travail est requis afin d'organiser et de mener cette visite sur l'ensemble des sites de Nouvelle Aquitaine.*
- *RPS : Point sur le traitement de l'alerte collective concernant :*
  - *Personnel d'accompagnement et recrutement de Haute Vienne,*

- *Personnel de Bègles,*
- *Personnel du service commercial,*
- *Assistants de formation de Limoges,*
- *Personnel de Guéret.*

Le compte rendu de la commission est présenté aux élus.

5 points sont abordés :

1- *Analyse des accidents et alertes RPS,*

- La délégation Force Ouvrière questionne sur 1 accident pour violence qui est mentionné dans le compte rendu de la commission : s'agit-il de la situation d'un collègue de Limoges ? Il s'agit en réalité d'un accident survenu à Châtellerault. Ce questionnement met en avant la non connaissance par la Direction régionale des événements locaux puisque des délégations ont fait état de situation identiques sur d'autres centres. Ces situations sont d'autant plus graves quand elles touchent de nouveaux salariés.

Pour Force Ouvrière, il est primordial de ne pas banaliser la violence.

La commission relève que l'information du CSE lors d'un accident (salarié ou stagiaire) n'a pas lieu. De fait, les élus sont donc dans l'impossibilité de diligenter des enquêtes.

Concernant les alertes RPS, il est fait état d'un courrier de la médecine du travail de Bordeaux qui alerte la Direction de l'AFPA au regard des observations cliniques qu'elle a pu faire. La Direction doit rencontrer ce médecin.

2- *Bilan 2020 et Plan d'action 2021* : peu d'établissement sont à jour des différents documents (DU, PAPE)

- 3- *Inspections 2021* : Des binômes d'élus CSE sont constitués pour effectuer des visites préventives de sécurité dans tous les sites de la région.
- 4- *Bonnes pratiques* : regards croisés sur les visites
- 5- *Formation* : un point est fait sur le nombre de salariés SST formés ou à former. La délégation Force Ouvrière relève des manquements dans le tableau notamment sur les personnes déjà formées.

**Q8- Commission PSE :**

- ***Retour sur les travaux de la commission.***

Le travail de la commission est présenté aux élus et à la direction. La commission a relevé les écarts au niveau des ETP (nombre de salariés) entre la période avant PSE et la cible post PSE. Tout une série de questions est d'ores et déjà posée à la Direction (interrogation concernant la formation indispensable à la prise de poste, des postes prévus au livre II du PSE et qui n'apparaissent pas aujourd'hui dans les organigrammes, les taux d'encadrement des hiérarchiques différents d'un centre à l'autres).

La question sera remise à l'ordre du jour du CSE de Juillet. L'objectif étant d'avoir des réponses aux questions posées par les élus à la Direction.

**Q9- Suivi COVID :**

- ***Etat des lieux quantitatif sur les cas COVID*** : cas positifs au 10 Mai (depuis Mars 2020): salariés 29, stagiaires 93 soit 122 personnes au total. A signaler : 1 cas chez un prestataire à Limoges.
- ***Point et évolution de la volumétrie du télétravail Covid par centre*** : des évolutions surprenantes puisque des centres où les personnels ne télétravaillaient pas, télétravaillent désormais ; mais l'inverse est vrai également.

- ***Y a-t-il des adaptations des mesures Télétravail Covid suite au déconfinement progressif ?***

La Direction confirme que le télétravail est toujours la règle et ne doit pas être allégé. Quand les mesures COVID seront levés, c'est l'accord télétravail AFPA qui prendra le relai.

#### **Q10- Déclinaison NA du SPSI :**

Le document national est remis aux élus avec un focus sur la région Nouvelle Aquitaine. Il s'intitule : « Mise en œuvre du SPSI 2020-2024 : Information sur la stratégie de cession ».

En Mai, la présentation concerne l'information sur la démarche globale de commercialisation.

En Juillet, les élus auront une information sur le détail des cessions prévues par site. En Nouvelle Aquitaine, cela concernera 577K M2 de foncier et 3K M2 de bâtis.

#### **Q11- Prime télétravail Covid :**

- ***Objectif de la déclaration sur l'honneur.***
- ***Pourquoi les salariés doivent faire une demande sur SIRH ?***
- ***Pour les salariés dont la demande n'est pas faite ou validée à fin mai, l'attribution de la prime pourra-t-elle être reportée sur la paye de Juin.***

Un échange, parfois tendu entre Force Ouvrière et la Direction, porte sur l'objectif de la déclaration sur l'honneur. La délégation Force Ouvrière relève les ambiguïtés de cette déclaration (impact sur des demandes postérieures de dépenses relatives à l'aménagement du poste de travail, pourquoi la Direction se soucie en Mai 2021 des conditions de travail du salarié alors qu'elle a imposé le télétravail depuis Mars 2020...). La délégation FO regrette que le salarié qui ne coche pas toutes les cases ne puisse bénéficier de la prime de 110€. La délégation demande également si le salarié doit avoir une assurance spécifique pour télétravailler ? Pas de réponse de la Direction sur ce point.

Au final, malgré les efforts de la Direction pour convaincre la délégation, Force Ouvrière reste dubitative sur l'objet de cette démarche...

Concernant la date butoir pour faire la déclaration sur SIRH et bénéficier de la prime de 110€ n'est pas arrêtée à Mai. Si un salarié fait la demande en fin de mois, la prime sera versée avec la paye de Juin.

**Suite à un questionnaire de la délégation Force Ouvrière, la Direction s'engage à ne pas refuser une demande de remboursement faites dans le cadre de l'accord (150€) même si le salarié a déclaré aujourd'hui que son espace de travail était conforme.**

#### **Q12- Point d'avancement programme Promo 16/18.**

Le programme 16/18 est désormais implanté dans tous les centres de la région, hormis Egletons. Le centre d'Agen devrait démarrer la prestation en Juin.

Le volume attendu est de 3278 parcours en 2021. A ce jour, sur 312 prescriptions 2021, 230 jeunes sont restés à l'AFPA.

Depuis début mars : 95 jeunes sont sortis (59 sont en sorties positives, 28 ont abandonné, et 8 bénéficient d'un accompagnement spécifique).

#### **Q13- Questions diverses.**

La délégation Force Ouvrière n'a pas de questions diverses.

Retrouvez tous nos comptes-rendus sur le nouveau site Web FO AFPA

[foafpa.force-ouvriere.org](http://foafpa.force-ouvriere.org)

## Vos élus **Force Ouvrière** au CSEE

### Elus FO Titulaires au CSEE



Eve GAINIE  
Poitiers (86)



Laurence STIEN  
Limoges (87)

### Elus FO suppléants au CSEE



Séverine DE SOUSA  
Egletons (19)



François CONTHIER  
Périgueux (24)

## Les DSR **Force Ouvrière** en Nouvelle Aquitaine



Françoise BOICHUT  
Egletons (19)



Alain BOULESTEIX  
Bordeaux (33)



Laurence STIEN  
Limoges (87)



Florent MARCOUX  
Limoges (87)

## BULLETIN D'ADHESION 2021

Adressez votre demande d'adhésion à [FOafpaNouvelleAquitaine@afpa.fr](mailto:FOafpaNouvelleAquitaine@afpa.fr)

Nom – Prénom : .....

Centre de rattachement : .....

Emploi : .....

Téléphone : .....

Adresse postale personnelle : .....

Mail personnel : .....



Joindre le bulletin de paie de janvier de l'année en cours.

Nous vous recontacterons avec un estimatif du montant de votre cotisation syndicale.

Et n'oubliez pas : Vous récupérez, en crédit d'impôts, 66% du montant versé.

**Plus FOrts ensemble pour Résister, Revendiquer et Reconquérir !**